

Salarié(e) référent(e) santé-sécurité travail

Un acteur clé de l'entreprise
pour faciliter et pérenniser
la démarche de prévention !



Un(e) référent(e) dans le domaine de la santé sécurité au travail

Son rôle

Le référent santé-sécurité accompagne l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Cadre réglementaire

Article L4644-1 du Code du travail

Depuis 2012, tout employeur, quels que soient l'effectif et le secteur d'activité de son entreprise, **doit désigner au moins un salarié compétent** pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ». Il sera un «référent» dans le domaine de la santé sécurité au travail.



La désignation d'un chargé de la prévention est donc **obligatoire** pour tous les employeurs.

Qui est ce référent ?

Le code du travail ne fixe **aucune exigence de diplôme ou d'expérience professionnelle** pour la désignation de la personne compétente.

Il est préférable de désigner un salarié de l'entreprise, compétent et volontaire, impliqué en matière de santé sécurité comme par exemple :

- Membre du CSE,
- Sauveteur Secouriste du Travail,
- Responsable santé sécurité,
- ou tout autre salarié qui sera formé en santé sécurité...

A défaut de salariés dans l'entreprise :

- Un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels appartenant à un SPSTI
- Un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels enregistré auprès de la DREETS.



Quelles sont ses compétences ?

Formation

dans le domaine de prévention des risques professionnels est recommandée

Connaissance

des enjeux et des acteurs en Santé et Sécurité du travail



Compréhension

de l'approche générale de l'Évaluation des Risques Professionnels

Analyse

Une capacité d'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles

Comment désigner ce référent ?

L'employeur désigne, clarifie et communique le rôle du « salarié compétent » à l'aide d'une **lettre de mission** qui sera connue par l'ensemble des salariés.

Les moyens mis en œuvre par l'employeur :



ALLOUER
DU TEMPS



OCTROYER
UN BUDGET



DONNER DE
L'AUTONOMIE

Quelles missions ?

- **Exploiter** le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le faire évoluer ;
- **Agir sur la protection et la prévention** en transmettant les consignes clés aux salariés, analyser les situations inhabituelles, prévoir et tester les situations d'urgence, tenir à jour les obligations de formation à la sécurité ;
- **Analyser les accidents du travail** : causes et mise en place d'actions correctives ;
- **Impliquer l'encadrement** avec une logique d'accompagnement, veiller à la remontée auprès du chef d'entreprise des besoins et réflexions des salariés en matière de santé et sécurité ;
- **Participer aux choix** des besoins en matériel ;
- **Vérifier** périodiquement (Équipement de protection, incendie, électricité, installation thermique, frigorifique, portail etc....).

L'intérêt de la maîtrise de la prévention

Une mise en place d'une démarche continue d'amélioration des conditions de travail pour maîtriser les coûts humains et économiques par :

- ▶ UNE RÉDUCTION DES CONTRAINTES D'EXÉCUTION DES TÂCHES
- ▶ UNE VALORISATION DE L'IMAGE DE L'ENTREPRISE
- ▶ UNE PRÉSERVATION DES COMPÉTENCES
- ▶ UNE SENSIBILISATION DES OPÉRATEURS AUX BONNES PRATIQUES
- ▶ UNE RÉDUCTION DES COÛT DIRECTS DE L'ENTREPRISE LIÉS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES
- ▶ UNE ADÉQUATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL AVEC L'ACTIVITÉ



Accompagnement de votre SPSTI

Vous souhaitez enrichir votre culture de prévention ou faire vos premiers pas en tant que référent santé sécurité ?

Nous vous proposons de participer à un ou plusieurs modules de sensibilisation sur différentes thématiques : le référent santé sécurité, la réglementation santé sécurité au travail, la compréhension et l'analyse d'un accident du travail ...

Les sensibilisations sont incluses dans l'offre de services en contre partie de l'adhésion au SSTI 33.

Demandez conseils à votre médecin du travail

